



CONCOURS ANNUEL DU CADRAT D'OR

F.A.Q



CCFI

Compagnie des Chefs de Fabrication des Industries Graphiques et de la Communication



100 % DES LAURÉATS ONT ENVOYÉ UN DOSSIER !
ALORS, CETTE ANNÉE, AFFICHEZ VOTRE TALENT
ET ÉPATEZ VOS CLIENTS !

FOIRE AUX QUESTIONS

Le Cadrat d'Or, c'est quoi ?

[Le Cadrat d'Or, en quelques mots](#)

[Qui organise le concours ?](#)

[Les anciens lauréats](#)

[Qu'est-ce qu'un cadrat ?](#)

Participer au Cadrat d'Or, c'est simple !

[Qui peut concourir ?](#)

[Le concours est-il gratuit ?](#)

[Télécharger le bulletin d'inscription](#)

[De quoi doit être composé mon dossier ?](#)

[Où envoyer mon dossier ?](#)

[Que deviennent mes ouvrages, après délibération du jury ?](#)

Comment le jury détermine-t-il le lauréat ?

[Qui compose le jury ?](#)

[Pourquoi le jury est-il indépendant ?](#)

[Quels sont les critères d'appréciation ?](#)

[Comment sont proclamés les résultats ?](#)

Qu'est-ce que j'y gagne ?

[En tant qu'imprimeur, qu'est-ce que j'y gagne ?](#)

[En tant que sponsor, qu'est-ce que j'y gagne ?](#)

Comment obtenir des renseignements ?

Le Concours du 62e Cadrat d'Or (2018)

LE CADRAT D'OR, C'EST QUOI ?

Le Cadrat d'Or, en quelques mots

Le concours du Cadrat d'Or est le plus ancien et le plus prestigieux des concours de l'imprimerie française.

Le trophée du Cadrat d'Or récompense un imprimeur, pour la qualité et l'excellence technique. Tout imprimeur français peut concourir.

Ce concours a été créé en 1956, par Robert Vallet, Président fondateur de la CCFI (Compagnie des Chefs de Fabrication des Industries graphiques et de la communication).

Le concours est indépendant, c'est-à-dire qu'il n'est pas lié à tel ou tel fournisseur ou constructeur. C'est en particulier pour cette raison qu'il est reconnu dans la filière graphique comme le plus célèbre, le plus glorieux et le plus respectable de tous les prix décernés par la profession.

Pour voir la page Cadrat d'Or sur le site de la CCFI : <http://www.ccfi.asso.fr/blog/le-cadrat-dor/>

Pour voir les articles sur le Cadrat d'Or, sur le site de la CCFI : <http://www.ccfi.asso.fr/blog/category/cadrat-d-or/>



Qui organise le concours ?

Le concours du Cadrat d'Or est organisé par la CCFI (Compagnie des Chefs de Fabrication des Industries graphiques et de la communication).

La CCFI est une association Loi 1901, créée en 1952, qui rassemble tous les professionnels de la filière graphique : édition, presse, communication, packaging, imprimerie, prépresse, routage, papetiers, constructeurs et fournisseurs, et tous les métiers connexes des supports papier et numérique.

Depuis son origine, la CCFI défend les savoir-faire et l'expertise des professionnels du secteur. La CCFI assure à ses membres Compagnons une veille technologique et économique, nécessaire à la maîtrise des métiers d'aujourd'hui, et à la préparation de ceux de demain.

Outre le concours du Cadrat d'Or, la CCFI organise chaque mois une conférence, ouverte à tous, sur des sujets techniques ou économiques concernant la profession.

La CCFI est un acteur important et reconnu dans une filière soumise à de profondes mutations. Elle travaille avec les diverses organisations et institutions professionnelles, pour apporter son poids et son éclairage sur les questions relatives aux métiers, aux pratiques, et à la vision du secteur.

Compagnie des Chefs de Fabrication des Industries graphiques et de la communication

Siège : 4 rue Alexandre Dumas
77600 Bussy-Saint-Georges

Siret : 492 831 342 00018

Fondée le 25 mai 1952

Davantage d'informations sur le site : www.ccfi.asso.fr

LES ANCIENS LAURÉATS

1957 SCHIFFER & GEORGES LANG	1992 PPA MAHÉ
1958 VICTOR THOMAS	1993 SIA
1959 LA RUCHE	1994 AUBIN IMPRIMEUR
1960 DRAEGER	1995 GRAPHI IMPRIMEUR
1961 LA PHOTOLITHO DELAPORTE	1996 IMPRIMERIE NATIONALE (Cadrat Feuilles)
1962 IMPRIMERIE DES TOURNELLES	PPR (Cadrat Rotatives)
1963 DESFOSSES NEOGRAVURE & la SIRLO	AMILCARE PIZZI - Milan, Italie (Cadrat européen)
1964 JEAN MUNIER	1997 BAUD
1965 INSTITUT GEOGRAPHIQUE NATIONAL	1998 IMPRIMERIE DE L'INDRE
1966 IMPRIMERIE DE BOBIGNY	1999 LE GOVIC
1967 LUCIEN PHILIPPE	2000 SIA
1968 TRAPINEX	2001 IMP-GRAPHIQUE (Cadrat Feuilles)
1969 BOUQUET	DIDIER QUEBECOR MARY (Cadrat Rotatives)
1970 PRESSES MONASTIQUES	TF ARTES GRAFICAS - Madrid, Espagne (Cadrat Européen)
1971 DRAEGER	2002 PPA-MAHÉ
1972 COMELLI	2003 ESCOURBIAC
1973 BLANCHARD	2004 MAME
1974 BUSSIERE ARTS GRAPHIQUES	2005 COMELLI
1975 JACOMET	2006 LE GOVIC (Cadrat Feuilles)
1976 IMPRIMERIE MODERNE DU LION	MAURY IMPRIMEUR (Cadrat Rotatives)
1977 IMPRIMERIE LAFAYETTE	BLANCHARD PRINTING (Cadrat européen)
1978 AUCLAIR	2007 GIP
1979 DESGRANDCHAMPS	2008 MANUFACTURE D'HISTOIRES DEUX PONTS
1980 PORCHE	2009 ESCOURBIAC
1981 LA GALIOTE-PRENANT	PAJ CONCEPT (Cadrat Numérique)
1982 OFFSET 94	2010 STIPA
1983 JACOMET	E-CENTER (Cadrat Numérique)
1984 IMPRIMERIE DIEPPOISE	2011 BM
1985 JOMBART KAPP LAHURE	2012 SIA - ART & CARACTÈRE
1986 SEZANNE (Cadrat Feuilles)	ADM-PRINT (Cadrat Numérique)
R.E.G (Cadrat Rotatives)	2013 MEDIA GRAPHIC
1987 AGEP	2014 ESCOURBIAC
1988 COMELLI	2015 STIPA
1989 MONTIBUS	2016 MANUFACTURE D'HISTOIRES DEUX PONTS
1990 DESGRANDCHAMPS	TECHNIC PLUS IMPRESSION
1991 SPID (Cadrat Feuilles)	E-CENTER
BL-GRAPHIQUE (Cadrat Rotatives)	2017 LABELYS-ETIQROLL

Qu'est-ce qu'un cadrat ?

CADRAT n.m. (Quadrat, 1625 : lat. quadratus « carré »). Imprim. Petit lingot de métal plus bas que les lettres, employé par les typographes pour laisser des blancs et remplir la justification des lignes ; les blancs. Les cadrats sont de petits lingots de différentes tailles, du même corps que la police de caractères.

PARTICIPER AU CADRAT D'OR, C'EST SIMPLE !

Qui peut concourir ?

Tous les imprimeurs peuvent concourir, quelle que soit leur taille, leur(s) spécialité(s), ou leur(s) procédé(s) d'impression.

Des règles spécifiques s'appliquent aux lauréats :

- Le lauréat d'un Cadrat d'Or ne peut pas re-concourir durant une période de trois ans.
- Un imprimeur ayant obtenu trois trophées Cadrat d'Or est désigné hors concours, et ne peut plus participer au concours.

Le concours est-il gratuit ?

Oui, le concours du Cadrat d'Or est gratuit.

Il est financé chaque année par des sponsors, fournisseurs des industries graphiques, que la CCFI remercie pour leur fidèle soutien.

Pour conserver le caractère totalement indépendant du concours, les sponsors du Cadrat d'Or ne peuvent pas être des imprimeurs.



COMMENT S'INSCRIRE

Télécharger le bulletin d'inscription

Pour télécharger le bulletin d'inscription :
<http://www.ccfi.asso.fr/blog/le-cadrat-dor/>

Vous pouvez aussi le demander par mail à : ccfi.contact@gmail.com

Voir également : Comment obtenir des renseignements ?

De quoi doit être composé mon dossier ?

Pour concourir, c'est facile. Votre dossier doit être composé :

- entre deux et quatre ouvrages imprimés,
- du bulletin d'inscription dûment complété.

Le mot « ouvrage » n'est pas restrictif : il peut s'agir de livres, de presse magazine, de journaux, de supports de communication, de plaquettes commerciales, d'étiquettes adhésives, de PLV, de timbres, d'emballages, etc.

Les ouvrages doivent avoir été imprimés dans les 18 mois qui précèdent les délibérations du jury. Ainsi par exemple, pour le Cadrat d'Or 2018, décerné en juin 2018, les imprimés devront avoir été imprimés après le 1er janvier 2017.

Ces imprimés doivent être des produits industriels : pas de prototype unique, pas de maquette. Ce sont des produits réalisés pour vos clients, représentatifs de votre production.

Où envoyer mon dossier ?

Votre dossier est à envoyer ou déposer auprès de notre partenaire :

Cabinet BL

55 rue des Vinaigriers
75010 Paris

Le Cabinet BL, dirigé par le Secrétaire Général de la CCFI, est garant de la stricte confidentialité de vos dossiers.

Pour prendre contact, demander une précision, ou vous assurer que votre dossier a bien été reçu :

- par mail : jean-philippe.behr@management-developpement.com
- par téléphone : 01 73 74 09 10

QUE DEVIENNENT LES OUVRAGES ?

Que deviennent mes ouvrages, après délibération du jury ?

Les ouvrages sont confiés aux archives de la Ville de Paris, afin de constituer un fonds documentaire destiné à jalonner les évolutions des produits imprimés (technologies d'impression et de façonnage, ennobissements, maquette & mise en page, etc.). Ces archives sont détenues soit par l'École Estienne, soit par la bibliothèque Forney.

Si vous ne le souhaitez pas, vous pouvez préciser votre demande spécifique sur le bulletin d'adhésion.

L'École Estienne, créée en 1889, est gérée conjointement par l'Éducation Nationale et la Ville de Paris. Dédiée à l'origine à l'imprimerie, elle a largement diversifié ses filières de formation : design de communication, métiers d'art du livre, packaging, etc. www.ecole-estienne.fr

La bibliothèque Forney gère un fonds spécialisé en arts décoratifs, métiers d'art et leurs techniques, beaux-arts, arts graphiques.



COMMENT LE JURY DÉTERMINE-T-IL LE LAURÉAT ?

Qui compose le jury ?

Le jury est composé de professionnels des industries graphiques :

- du Président de la CCFI
- de Compagnons de la CCFI, dont le Président du jury
- d'anciens lauréats du Cadrat d'Or
- de personnalités des arts graphiques

Pourquoi le jury est-il indépendant ?

Les membres du jury ne peuvent pas concourir, directement ou indirectement, au Cadrat d'Or.

Toutes les mentions permettant l'identification de l'imprimeur sur les ouvrages sont masquées, avant les délibérations, par des Compagnons de la CCFI ne participant pas au jury, et chargés de la seule organisation matérielle du traitement des dossiers.

Le jury n'a pas accès au bulletin d'inscription, envoyé par l'imprimeur dans son dossier.

Aux fins de préparer les délibérations, les ouvrages sont regroupés en lots et numérotés au hasard. Cette numérotation permet d'assurer l'anonymat du candidat, et le jury a accès à ce seul numéro pour juger en toute impartialité.

Durant les temps d'examen et de délibérations du jury, la salle est close et interdite au public. Les votes du jury ont lieu à l'aveugle.

Pour conserver le caractère totalement indépendant du concours, les sponsors du Cadrat d'Or ne peuvent pas être des imprimeurs.

Quels sont les critères d'appréciation ?

Le jury choisit en toute indépendance, sur le seul critère de la qualité technique des imprimés présentés, quel que soit le procédé d'impression.

Le jury s'attache tout particulièrement à examiner :

- la qualité de reproduction, en tenant compte des spécificités particulières liées au procédé d'impression, aux papiers employés, ou à la complexité technique de l'ouvrage : repérage, absence de salissures et pétouilles, mise en couleur, équilibre des couleurs, régularité de l'encrage, qualité d'impression des textes et images, etc.

- la qualité du façonnage, de la finition et des ennoblissements éventuels (le Cadrat d'Or n'est pas un prix de façonnage, mais celui-ci doit être soigné et exempt de défauts),

- la qualité d'ensemble de l'ouvrage, ainsi que la cohérence entre contenu et contenant (mais le Cadrat d'Or ne juge pas le contenu lui-même).

Comment sont proclamés les résultats ?

Après les délibérations du jury et désignation du numéro lauréat, le secrétaire général de la CCFI (ne participant pas au jury et chargé de l'organisation des dossiers) ouvre l'enveloppe scellée, pour découvrir le nom et les coordonnées de l'imprimeur, qu'il donne au Président du jury.

Le Président du jury proclame alors le nom du lauréat.

La place (second, troisième, etc.) des autres imprimeurs ayant concouru n'est pas communiquée, sauf mention spéciale attribuée à titre exceptionnel à un imprimeur, si la qualité des produits présentés le justifie.

QU'EST-CE QUE J'Y GAGNE ?

En tant qu'imprimeur, qu'est-ce que j'y gagne ?

Etre lauréat du Cadrat d'Or, le plus prestigieux des prix de l'imprimerie française, représente un honneur à plusieurs égards :

- représenter, au sein de la filière graphique, l'imprimeur ayant concrétisé par ses réalisations ses savoir-faire au service de ses clients.
- transmettre cette fierté à ses collaborateurs, salariés, ouvriers, employés et cadres, à toutes les équipes qui chaque jour contribuent à « sortir » les imprimés de ses ateliers.
- diffuser cette distinction auprès de ses fournisseurs de machine, de papier, d'encre, de consommables, de ses éventuels sous-traitants, de toutes les parties ayant contribué à la fabrication des produits primés.
- et, surtout, envoyer un signal à destination de ses donneurs d'ordre, en confirmant ainsi qu'il est possible de concilier, aux conditions de marché, leurs attentes et l'exigence de qualité.

Les anciens lauréats du Cadrat d'Or témoignent toujours du considérable impact de leur prix, en termes d'image et de retombées commerciales.

En tant que sponsor, qu'est-ce que j'y gagne ?

Mieux qu'une page de publicité ou un publi-reportage, ce sont nos clients imprimeurs, qu'ils soient participants au concours ou bien lauréat du Cadrat d'Or, qui parlent le mieux de nous !

Je suis fournisseur du lauréat ? J'ai su accompagner avec intelligence mon client imprimeur et le conseiller dans ses choix. La marque que je représente est proche des préoccupations de la CCFI, qui encourage les acteurs du secteur vers l'exigence de qualité et la recherche de l'innovation.

COMMENT OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS ?

Pour poser une question, obtenir le règlement complet du concours, demander une précision pour concourir :

- mail : ccfi.contact@gmail.com

Pour télécharger le bulletin d'inscription :

- lien : <http://www.ccfi.asso.fr/blog/le-cadrat-dor/>

Pour poser une question d'ordre général, ou adhérer à la CCFI :

- site : www.ccfi.asso.fr

- mail : ccfi.contact@gmail.com

LE CONCOURS DU 62^E CADRAT D'OR (2018)

Le 62e concours du Cadrat d'Or est ouvert à partir du 11 janvier 2018.

Vos dossiers doivent nous parvenir avant le 1er juin 2018.

Si vous avez quelques jours de retard, contactez-nous :

ccfi.contact@gmail.com & fabrice@milliat.com

Le concours 2018 est « toutes catégories France » : tous procédés, tous imprimés.

Le jury se réunira et délibérera à l'occasion de la fête de la saint-Jean-Porte-Latine, saint patron des imprimeurs et des typographes, le 12 juin 2018, sous la présidence de Véronique Pivat.

Le 62e concours du Cadrat d'Or est parrainé par le Ministère de l'industrie (Direction générale des entreprises, Ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique).

